

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 71 (1920)
Heft: 8

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BIBLIOGRAPHIE.

G. Huffel. **Economie forestière.** Tome I.-2^e volume; deuxième édition revue et corrigée; 1 vol. in-8 de 462 pages. Librairie agricole de la maison rustique. Paris. 1920. Prix: fr. 20.

Les publications forestières ont été peu nombreuses, en France, pendant la dernière guerre et on en comprend aisément la cause. Quelques journaux avaient même cessé de paraître et les livres nouveaux ont manqué presque totalement. Maintenant que professeurs de sylviculture et forestiers ont enfin pu abandonner le travail des camps et endosser l'uniforme de paix, c'est une magnifique floraison de publications nouvelles. La „Revue des eaux et forêts“ nous arrive sous forme de copieux cahiers, riches en études originales. Et ce fut, dès le commencement de l'an, une vraie avalanche de beaux livres. Ce renouveau d'activité littéraire de la foresterie française comblera d'aise ceux qui avaient déploré l'éclipse momentanée due à la guerre. Les bibliophiles sont en joie. Et les amis de la France si durement éprouvée se réjouissent à la vue de cette manifestation de son clair génie et de son activité bienfaisante.

Ces publications nouvelles ne sont pas toutes, il va sans dire, d'égale importance. Mais elles se signalent sans exception par cette clarté d'exposition, cette élégance du style, cette absence des longueurs inutiles qui sont la marque de l'esprit français.

Le Journal a annoncé déjà un ouvrage du D^r L. Chancerel; nous continuerons ces analyses aux prochains cahiers, tout en déplorant d'avance que le manque d'espace nous oblige à le faire trop brièvement.

Aujourd'hui, nous avons à présenter une des trois publications de M. G. Huffel, le savant professeur de l'école forestière de Nancy. Il s'agit du second volume du tome I, de la seconde édition de l'*Economie forestière*, que tout forestier de langue française devrait connaître. Le premier volume a paru en 1910. Celui que nous avons sous la main aurait dû paraître en 1913; différentes circonstances, puis la guerre en ont différé la publication jusqu'à maintenant. Il s'agit d'une seconde édition; en réalité, le présent volume constitue une œuvre complètement inédite. C'est à peine si, au chapitre II de la troisième étude, on trouvera une douzaine de pages reproduites d'après la première édition; tout le reste est entièrement nouveau dans la deuxième.

L'ouvrage comprend trois études.

I. L'histoire de la propriété et de la législation forestière, présentée jusqu'à la fin de l'ancien régime ou même, pour plusieurs chapitres, jusqu'au milieu du 19^e siècle, constitue une matière qui n'avait pas encore été abordée en France et bien que l'intérêt en soit évident. Nulle part plus qu'en foresterie les traditions du passé jouent un grand rôle et sont indispensables pour quiconque veut bien comprendre les méthodes actuelles.

L'auteur a traité cette étude avec un soin tout spécial. On y admire la solide documentation autant que l'agrément de l'exposition d'une matière pourtant difficile à mettre à la portée de chacun.

En lisant ces pages d'un intérêt si captivant, nous avons fait souvent le vœu qu'elles puissent engager quelques forestiers suisses à scruter aussi les

faits du passé relatifs à nos forêts. Les documents historiques ne doivent pas manquer chez nous, mais jusqu'ici on y a recouru si peu! Une histoire de la sylviculture en Suisse serait d'un vif intérêt, et il faut souhaiter qu'on l'écrive quelque jour. Mais les collaborateurs qui pourraient préparer la venue d'un tel travail sont trop peu nombreux encore. M. Huffel a eu la chance de pouvoir puiser dans de nombreuses monographies de sylviculteurs français et alsaciens-lorrains. Souhaitons de voir naître chez nous aussi de telles études locales qui doivent nécessairement précéder un travail d'ensemble.

II. Une autre partie de l'ouvrage est consacrée à la politique forestière et notamment à la législation des forêts de protection. M. Huffel étudie celle-ci dans divers pays.

Il s'attache surtout aux efforts récents faits en France pour améliorer l'état de choses actuel dont il dit: „on est unanimement d'accord pour reconnaître l'insuffisance de notre législation sur les forêts de protection.“

L'auteur cite des extraits de la loi suisse sur les forêts de 1902 „qui est à la fois la plus complète et la plus intéressante pour les forestiers français.“ Il nous sera permis, à ce sujet, de relever une petite inexactitude qui s'est glissée au haut de la page 321. Il y est dit: „parmi les servitudes nuisibles, la loi suisse mentionne le pâturage et la récolte *des faines*.“ En réalité, il faut lire: de la fane (couverture morte du sol).

Examinant la législation des pays européens concernant les forêts de protection, M. Huffel écrit: „toutes ces lois sont d'une application difficile ou impossible et présentent de plus, à notre avis du moins, un vice fondamental: leur équité peut être contestée.“ C'est être un peu pessimiste. A tout le moins l'exemple de la Suisse montre que voilà une affirmation par trop absolue. La loi fédérale sur les forêts de 1876 modifiée en 1902, qui consacre la réglementation de la gestion des forêts de protection appartenant à des propriétaires particuliers, s'est heurtée sans doute à l'origine à quelques difficultés d'application. Mais elles ont été facilement surmontées. Et, aujourd'hui, cette loi est si bien admise par notre peuple, qui a su en reconnaître les inestimables avantages, qu'il la considère généralement comme l'une des plus précieuses de notre Etat.

Et si M. Huffel redoute les répercussions financières de l'application d'une telle loi, il nous concédera que l'exemple de notre pays est bien propre à atténuer de pareilles craintes. En obligeant les propriétaires forestiers à vouer plus de soins au bon entretien de leurs forêts, la loi suisse n'a certainement pas eu comme conséquence une diminution du rendement de celle-ci. C'est bien plutôt le contraire qui est vrai.

Notre distingué collègue de Nancy ne nous en voudra pas de ne pouvoir souscrire complètement à l'opinion qu'il a émise sur ces deux points spéciaux.

Un chapitre très développé et d'actualité est consacré à la question controversée et difficile de l'impôt sur les forêts. Cette question a donné lieu en France, pendant longtemps, à de longues discussions qui ont abouti en 1908 à l'adoption de l'impôt sur le revenu. Le mode de calcul de l'impôt en vigueur tient mieux compte que le précédent de la nécessité de ménager le producteur de gros bois.

III. La dernière étude du livre traite de la statistique forestière. On y trouvera une description complète et inédite des forêts de la France, ainsi que des renseignements récents, puisés aux meilleures sources, sur les forêts des pays étrangers.

Ces quelques réflexions sur le très beau livre de l'éminent professeur français ne peuvent en donner qu'une pâle idée. C'est certainement l'ouvrage le plus important, et sans doute le mieux fait, paru depuis 10 ans sur l'économie forestière. Il reste bien dans la tradition des grands maîtres de la foresterie française dont le professeur Huffel est aujourd'hui l'un des représentants les plus qualifiés.

Nous aurons le plaisir, prochainement, de donner une analyse du tome second de cet ouvrage monumental. En attendant, nous ne pouvons qu'engager vivement nos collègues forestiers à faire l'acquisition du tome premier; les conditions actuelles du change facilitent singulièrement cet achat.

H. Badoux.

A. Henry and M. G. Flood. **The Douglas firs**; un tirage à part de 25 pages, grand in-8°, et 3 planches hors texte. Dublin, Hodges, Figgis & C^{ie}, 1920.

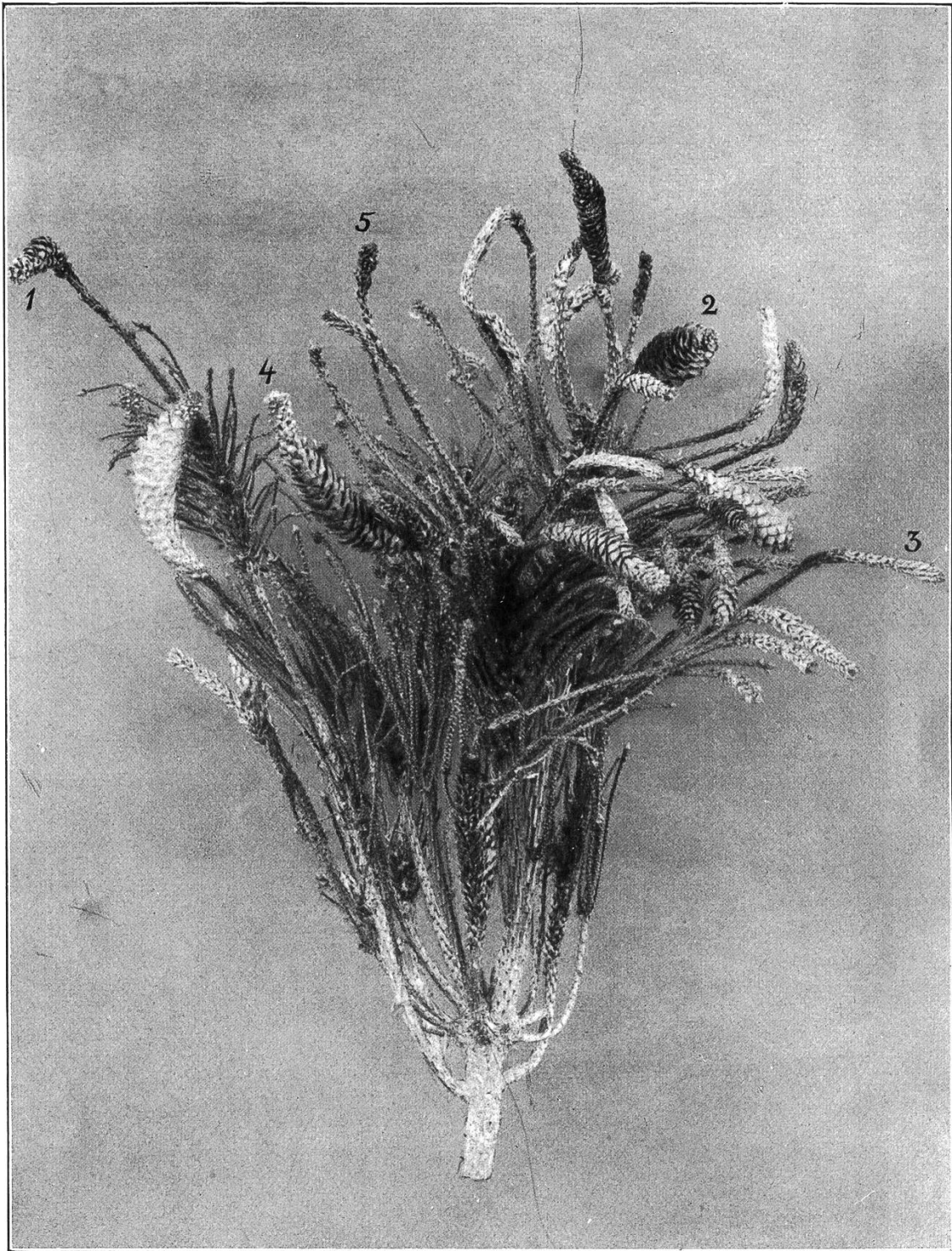
Une notice précédente parue ici même relatait le résultat des recherches de M. A. Henry, professeur de botanique au collège scientifique de Dublin, sur les produits de croisement des espèces de mélèze. Dans cette nouvelle brochure, il résume nos connaissances actuelles sur les espèces du genre *Douglas*, dont trois américaines et quatre asiatiques. Il étudie spécialement les deux qui nous intéressent le plus, le Douglas vert (*Pseudotsuga Douglasii*, Carrière) et le Douglas bleu (*P. Glauca*, Mayr), dont il donne une description des caractères anatomiques et biologiques.

Le Douglas est de toutes les essences non indigènes, introduites dernièrement dans les forêts européennes, l'une de celles qui ont donné jusqu'ici les résultats les plus encourageants. Mais il ne faut pas oublier que les deux espèces précitées proviennent de contrées dont les conditions climatologiques sont parfaitement différentes. Le Douglas vert ou de l'Orégon a sa patrie sur les côtes de l'Océan pacifique, au climat maritime, tandis que le Douglas bleu est originaire des Montagnes rocheuses, au climat continental. — La brochure des deux auteurs irlandais est une contribution excellente à l'étude des caractères essentiels de ces deux essences.

H. B.

❁❁❁❁❁❁❁❁ **Sommaire du N° 6** ❁❁❁❁❁❁❁❁
de la „Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen“; Redaktor: Herr Oberförster Hans von Greyerz.

Aufsätze: Der Lawinenverbau mittels Terrassen. — Verbauungen, Aufforstungen und Berasungen in den Einzugsgebieten der Wildbäche. — Vereinsangelegenheiten: Ständiges Komitee. — Programm der Jahresversammlung. — Mitteilungen: Meteorologischer Monatsbericht. — Die neuen Vorschriften betr. die vom Bund unterstützten forstlichen Projekte — Die Aktion für notleidende österreichische Försterkinder. — Forstliche Nachrichten. — Bücheranzeigen.



SINGULIÈRE DÉFORMATION DE LA CIME D'UN ÉPICÉA

Cet épicéa, haut d'environ 2 m., a été coupé dans la forêt près du chalet Boverat,
à la ville de Lausanne, à 860 m. d'altitude